

## **SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le lundi dix octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 04/10/2022 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absente excusée : Carole JEUDI donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE.

Secrétaire de séance : Jérôme COTRET.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 12/09/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 600.00 € HT,
- DECIDE d'émettre un avis favorable sur la demande en remise gracieuse et en constatation de la force majeure du régisseur de la régie « camping » portant sur le montant total du déficit suite à vol par effraction, soit la somme de 99.44 euros
- APPROUVE le rapport prix et qualité du service d'assainissement collectif 2021 et du service d'assainissement non-collectif 2021 de la CCTVI
- FIXE :
  - la date d'ouverture du camping municipal au 17 mai 2023
  - la date de fermeture au 25 septembre 2023

### **Informations et questions diverses**

- M. le Maire transmet au Conseil municipal le bilan financier de la saison 2022 qui présente un excédent de 9 897.59 €.

Le Conseil municipal souhaite que ce bénéfice soit réinvesti dans les installations du camping. M. le Maire répond qu'il en est ainsi chaque année. Trois nouvelles tables de pique-nique couvertes seront installées et le bâtiment de l'accueil pourrait être modifié pour créer un espace à vivre pour les cyclistes.

- Cérémonie du 11 novembre
- Rapport d'activité 2021 SAVI

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h10.

Affiché le 13/10/2022 Transmis à la préfecture le 13/10/2022
---